

## **APRÈS LA CANICULE : LE DÉGEL DES SALAIRES !**

Une inflation galopante et des augmentations dérisoires face à l'évolution des prix du carburant, de l'énergie et de l'alimentation.

Face à cela :

- Les fonctionnaires et contractuels ont obtenu une revalorisation de leur indice de 3,5% ce qui correspond à une augmentation générale. L'augmentation générale est actuellement de **1.15% pour l'IRSN...**
- Le CEA vient d'obtenir un cadrage de sa RMPP\* porté à 5% au 1<sup>er</sup> juillet (\*Rémunération Moyenne des Personnes en Place), ce qui correspondrait en moyenne à 3,9% sur l'année. Il avait déjà obtenu **2,8% contre 2,4% pour l'IRSN...**
- Les retraités ont obtenu une revalorisation de leur pension de 4%.
- Les salariés au SMIC ont une revalorisation de 5,63% depuis octobre 2021.

**AVEC 2,4%, L'IRSN EST LARGEMENT LÉSÉ !!**



Aussi, les élus du CSE ont décidé d'une suspension de la séance du 21 juillet pour la durée de la matinée afin que les organisations syndicales (OS) travaillent sur des revendications permettant une juste reconnaissance du travail des salariés de l'IRSN.

Pendant cette suspension, la direction informe les OS que le cadrage annuel autorisé pour l'IRSN **passé de 2,4 à 3,7%**, mais sans préciser son financement.

Suite au rapport alarmiste de la Cour des comptes fin 2021 sur l'insoutenabilité budgétaire de l'Institut et à la note du directeur général adressée aux tutelles fin janvier 2022, ces dernières ont lancé en avril une mission d'évaluation « Flash » des besoins de financement sur la période 2023 à 2027. En parallèle, le CSE a émis un droit d'alerte ayant conduit à lancer une expertise sur le sujet. **Cette précarité budgétaire obligerait sans moyens supplémentaires à faire des choix drastiques sur le fonctionnement et les investissements pour répondre notamment aux enjeux liés à la revalorisation salariale.**

### **L'intersyndicale de l'IRSN revendique :**

- Une enveloppe supplémentaire de nos subventions couvrant au moins le montant lié à l'évolution du cadrage de la RMPP,
- Une revalorisation du cadrage de la RMPP d'au moins 5% permettant d'attribuer une augmentation générale à la hauteur de l'inflation, des mesures individuelles complémentaires ainsi qu'un rattrapage des années précédentes.

**AVEC VOUS, EXIGEONS DES MOYENS POUR GARANTIR NOS MISSIONS ET PROTÉGER NOTRE POUVOIR D'ACHAT !!!**

**EN L'ABSENCE DE RETOUR FAVORABLE, LA MOBILISATION DE TOUS SERA NECESSAIRE**